Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260312-D_2026_19-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 13/03/2026
Et
Publication ou notification du : 13/03/2026

L'an 2026, le 12 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DELAHAYE Elisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/03/2026.

Présents : Mme DELAHAYE Elisabeth, Maire, Mme TRUCAS Lorraine, MM : DESDOIGTS Etienne, FOUCHER Emmanuel, GESLIN Serge, MAUPILE Patrick, NEVEU Joseph, OISEL Olivier, PICQUET Joël, TRICOT Nicolas

Excusés : Mme VALLAIS Peggy, M. PIHOURS Arnaud

A été nommé(e) secrétaire : M. NEVEU Joseph

2026-19 – Avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux pour le service restauration scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention de mise à disposition du local communal pour le service restauration scolaire.

Un avenant est nécessaire si la convention a été rédigée avec une indication de montant, celui-ci étant revu chaque année sur présentation des justificatifs par l'OGEC de l'école privée.

Madame le Maire fait part du coût salarial pour l'année scolaire passée 2024-2025 et demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à verser une participation trimestrielle sur présentation d'un justificatif pour l'année 2026, vu le bilan de la cantine pour l'année 2024-2025.
- **Renouvelle** la convention de mise à disposition du local communal pour le service restauration scolaire.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat à compter du 13 mars 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 13 mars 2026

Le Maire,
Elisabeth DELAHAYE

Le Secrétaire de séance,
Joseph NEVEU

MAIRIE de BRIELLES 35370